

E D I T I O N
D É C E M B R E 2 0 1 3

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 24 DÉCEMBRE 2013 N°45



Sommaire

Compte rendu du
Conseil Municipal

Informations
Communales

Informations Com
Com

Informations Diverses



La municipalité du Bonhomme ainsi que
le personnel communal vous souhaitent
une année 2014 passionnante & prospère.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME
du Mardi 17 décembre 2013

**SYLVICULTURE EN FORÊT DANS LA ZONE NATURA 2000 DE PROTECTION SPÉCIALE
HAUTES VOSGES (2^{ÈME} DÉLIBÉRATION)**

Monsieur Dupont Fabien du Parc Régional des Ballons des Vosges, Monsieur Marc Muller correspondant Natura 2000 pour le massif vosgien dans l'agence ONF de Colmar et Monsieur Marc Cointet chef du triage ONF du Bonhomme, étaient présents pour ce premier point de l'ordre du jour. Ils ont fait un exposé de rappel, notamment sur le contexte général de Natura 2000, le plan d'aménagement de la forêt du Bonhomme et les règles de sylviculture dans les zones « Natura 2000 de Protection Spéciale des Hautes Vosges ». L'objectif est de concilier la production durable de bois de qualité et la préservation de la biodiversité forestière. Le conseil est d'accord. Ainsi, l'ONF mettra en œuvre les préconisations du guide de sylviculture « des forêts pour le grand tétras » dans les zones concernées.

ETAT PRÉVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE – ANNÉE 2014

2013 est une bonne année avec 500 000€ de bois vendus; dépenses déduites, la recette nette est de 200 000€ environ. Pour 2014, le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes est accepté et comprend :

- les ventes de bois pour une recette brute de 416 610€.
- des coupes de bois sur pied pour 24 390€.
- les dépenses d'abattage, de façonnage et de débardage pour 215 840€;
- des honoraires et l'assistance à la gestion et de menues dépenses pour: 25 560 € ;

Le programme des travaux patrimoniaux s'élève à 85.100€ (y compris les honoraires). L'état d'assiette pour 2015 est également acceptée par le conseil. Le budget primitif prévoira, en plus, le paiement de l'étude des sols forestiers acides, qui sera restituée en janvier 2014 (4 800€ environ), car cette somme ne sera pas dépensée en 2013.

ASTREINTES HIVERNALES POUR LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

Le conseil municipal, revient à ses délibérations antérieures des 16 décembre 2005, 20 janvier, 3 mars et 16 juin 2006. Il décide la mise en place de périodes d'astreintes en hiver (du 1^{er}/11 au 31/03). Ces astreintes sont « à la carte » car le service technique sera prévenu de l'astreinte instaurée le week-end suivant, le jeudi. Pour cela, les agents seront indemnisés à 150 %. Il y aura également des astreintes ponctuelles, en dehors de la période citée ci-dessus, en raison d'un hiver précoce et/ou tardif.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA CONSULTATION « RELEVÉ DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, D'EAUX PLUVIALES, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE CHALEUR »

La consultation pour le relevé/numérisation et le renseignement des réseaux sera organisée début 2014. Les réseaux concernés sont les suivants: eau potable, assainissement, eaux pluviales, éclairage public, chaleur. La maîtrise d'ouvrage sera

assurée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg. Il est prévu plusieurs conventions:

- Une convention entre la CCVK et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- Une convention entre la CCVK et les Syndicats Intercommunaux intéressés et entre les Communautés de Communes et leurs communes membres.

L'opération globale, pour tous, est estimée à 400 000€ subventionnée à 40 % par le Conseil Général du Haut Rhin. Il restera 60 % à financer ainsi qu'il suit :

- 30 % à la charge de la Communauté de Communes
- 30 % à la charge de chaque commune au prorata des mètres linéaires de réseaux (et du nombre de candélabres).

Le Conseil accepte de participer et charge le Maire de signer l'acte d'engagement.

LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX : MODIFICATIONS

a) EARL DU Faurupt (Monsieur Pierre Louis Schaffhauser)

A la demande de Monsieur Pierre Louis Schaffhauser, les locations de terrains, au nom de l'EARL du Faurupt seront transférées à son nom à compter du 1/1/2014. Quand à la location d'une partie de la parcelle n°135 (terrain située à l'arrière de chez M Didierjean Thierry), le Conseil Municipal a décidé de ne pas la louer pour l'instant.

b) Messieurs Minoux Vincent et Claudepierre Gérard

Une partie de la parcelle n° 53 (26 ares) se trouve en régime forestier; elle n'est plus louée par Monsieur Vincent Minoux. Il en est de même d'une partie de la parcelle n° 56 (50 ares), en section n° 6, sur laquelle se trouve le captage de source de Monsieur Gérard Claudepierre qui prend ce terrain en location.

CONCESSIONS DE SOURCES - MODIFICATIONS

Des travaux sur les installations de la source de l'ancienne maison forestière ont été réalisés par la commune. Ceci, pour remédier aux problèmes de gels récurrents de ces conduites d'eau qui alimentent l'ancienne maison forestière (dont le propriétaire est Monsieur Cailloin) mais aussi les maisons de Messieurs Tévonian et Oudin. A partir du 1/1/2014, les trois concessionnaires paieront la somme de 60€/an pour les concessions de source dont les terrains d'assiette communaux sont soumis au régime forestier.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION «LES PARALYSÉS DE FRANCE»

Aucune aide financière n'est versée.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL: PROJET DE RÉVISION GLOBALE DE LA CARTE CANTONALE DU DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN

Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur ce dossier.

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Les subventions suivantes seront versées aux associations, pour l'année 2014 :

Noms des associations	Montants 2014 en €
Amicale des sapeurs pompiers du Bonhomme	300
Chorale Ste Cécile du Bonhomme	200
Ski-Club Bonhomme - mercredis de neige	En fonction du nombre d'enfants, même tarif que le Conseil Général
Ski-Club Bonhomme	550
U.N.C. A.F.N. du Bonhomme	200
Joyeux Montagnards - Club du 3ème âge du Bonhomme	200
Comité des Fêtes du Bonhomme	200
Comité de jumelage du Bonhomme	200
A.A.P.P.M.A. Les Truites du Bonhomme	200
Rondes de Fêtes	Selon leur demande
Amicale des Donneurs de Sang Le Bonhomme	200
Association «Sports et Loisirs du Bonhomme»	200
Prévention routière	30

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (DONT MARCHÉ PUBLIC: RÉNOVATION DE LA CAGE D'ESCALIER ET CHANGEMENT DE CERTAINES MENUISERIES EXTÉRIEURES DANS LA SALLE DES FÊTES)

Les 7 lots ont été attribués en Euros et TTC :

Lot 01 MENUISERIE ALUMINIUM (HUG METALLERIE) pour un montant de.....21 835,85€

Lot 02 MENUISERIE BOIS/PVC (HENRY ZEHRINGER) pour un montant de.....24 522,04€

Lot 03 PLATRERIE (CILIA SAS) pour un montant de.....2 112,32€

Lot 04 PEINTURE (LAMMER) pour un montant de.....3 726,44€

Lot 05 REVETEMENTS SOLS PVC (SCHNECK ERIC) pour un montant de.....1 033,53€

Lot 06 ELECTRICITE (H3E) pour un montant de.....2 812,99€

Lot 07 MODIFICATION CHAUFFAGE (LAMBOLEZ SARL) pour un montant de.....782,18€

TOTAL TRAVAUX.....56 825,35€

(A noter que la somme totale des travaux est inférieure de 7 % à l'estimatif).

ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE – SECOURS SUR PISTES – DM N° 10

Le titre de recette suivant: titre n° 87/4 du 26.01.2010, d'un montant de 174,57€ est annulé, faute de poursuites possibles.

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AUX CHAPITRES 012 ET 65 – DM N° 11

Les conseillers votent des crédits supplémentaires, nécessaires à la clôture de l'année 2013.

Imputations budgétaires	Montants
655403 (dépense)	2.000 euros
70688 (recette)	2.000 euros
6216 (dépense)	6.000 euros
7022 (recette)	6.000 euros

COURSE FIS – DEMANDE DE SUBVENTION

La manifestation intitulée «Circuit International d'Alsace de ski alpin», qui aura lieu les 17 et 18 février 2014, est organisée par les amis de la nature de Munster et les Skieurs du Tanet. Aussi, la salle des fêtes est mise gratuitement à leur disposition pour cette manifestation; des coupes seront offertes.

La prochaine réunion du conseil municipal a été fixée au vendredi 24 janvier 2014.

INFORMATIONS COMMUNALES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les listes électorales sont ouvertes du 1er septembre au 31 décembre. Pour vous inscrire, il suffit de vous présenter personnellement en Mairie muni d'une pièce nationale d'identité (CNI ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, etc...). Cela ne se fait pas automatiquement. **Vous avez jusqu'au 31 décembre 2013** pour le faire, n'attendez pas le dernier moment. Pour voter lors des prochaines élections municipales les 23 et 30 mars 2014, vous devrez être inscrit sur les listes électorales du Bonhomme et être en possession de votre carte nationale d'identité ainsi que de votre carte d'électeur. Sans ces documents vous ne pourrez voter!

Un arrêté du 12 décembre 2013 précise la liste des titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité au moment du vote. Il s'agit notamment de la carte nationale d'identité, du passeport, de la carte vitale avec photographie, de la carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, de la carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, du permis de conduire, du permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat. Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés. Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont la carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ou le titre de séjour.

BOIS D’AFFOUAGE

Attention vous avez jusqu’au **31/12/2013 dernier délai** pour commander votre bois d’affouage pour 2014. Une corde de feuillu et deux cordes de résineux maximum par foyer. **Plus aucune commande ne sera acceptée après cette date pour 2014.** (Il peut y avoir un écart entre les délais de livraison pour les habitants car le bois n’est pas coupé en même temps).

RYTHMES SCOLAIRES

Les nouveaux rythmes scolaires doivent être organisés par les communes pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014. Aussi, la mairie recherche des personnes qui souhaitent transmettre leur savoir et/ou leur savoir faire aux élèves des classes de la maternelle et de la primaire. Ce seront des interventions ponctuelles d’animation d’ateliers par groupes d’enfants, aux heures et jours suivants: lundi – mardi – jeudi – vendredi ; de 15 h à 16 h Cela peut être de la musique, du dessin, de la couture, du bricolage, des jeux, etc... Toutes activités que vous pourrez proposer aux enfants du village pour leur culture. Avis aux personnes bénévoles. D’avance merci. Contact 03.89.47.51.03

INFORMATIONS COM-COM

UN SERVICE APPRÉCIÉ QUI CONTINUE EN 2014, LE MOBILIVAL

Le Service de Transport à la Demande MOBILI’VAL a connu un franc succès en 2013. Près de 450 personnes sont inscrites. Plus de 400 trajets et 4500 km sont réalisés chaque mois. C’est pourquoi, le MOBILI’VAL continuera en 2014 avec le même fonctionnement qu’en 2013.

Qui peut utiliser le MOBILI’VAL ?

Les personnes domiciliées dans l’une des 10 communes de la Vallée de Kaysersberg:

- **ET** âgées de plus de 65 ans
- **OU** en difficulté sociale
- **OU** en situation de handicap reconnue.

Pour quels trajets peut-on utiliser: le MOBILI’VAL ?

Le MOBILI’VAL permet de vous déplacer, dans toutes les communes de la Vallée de Kaysersberg, vers les TROIS-EPIS et le Centre Médical du Muesberg ainsi que vers COLMAR et INGERSHEIM.

- *Attention : le MOBILI’VAL ne peut pas vous transporter vers TURCKHEIM ou vers les zones commerciales de HOUSSEN (Cora) et de LOGELBACH (Leclerc).*

Quand fonctionne le Mobili'Val ?

Du lundi au samedi de 8h à 19h (sauf jours fériés).

Comment utiliser le MOBILI'VAL ?

1. **S'inscrire** (formulaires disponibles dans votre Mairie ou à la CCVK)
2. **Réserver** son trajet en téléphonant au **03 89 43 01 53** (au plus tard la veille avant 17h00)
3. Attendre le véhicule au lieu de rendez-vous convenu, 5 min avant l'heure fixée.

Contacts et informations, Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg 31 rue du Geisbourg 68240 KAYSERSBERG Tél : 03 89 78 21 55 www.cc-kaysersberg.fr

EN 2014, BOUGEZ SANS STRESS !

VAL'EXPRESS, la ligne de bus sur réservation entre la Vallée de Kaysersberg et Colmar fonctionnera encore en 2014, avec 3 nouveaux horaires. Spécialement conçu pour les déplacements domicile – travail ou domicile – études, VAL'EXPRESS, c'est :

- **DIRECT** : 4 arrêts entre Orbey et Colmar !
- **RAPIDE** : Orbey Mairie - Colmar Gare en 32 minutes !
- **PRATIQUE** : plus besoin de chercher une place de parking ou de dégivrer sa voiture !
- **ECONOMIQUE** : maximum 70€ par mois, à peine plus d'un plein !

Informations/Réservations/Horaires/Tarifs: www.val-express.fr ou 03 89 24 74 54

CONSEIL GÉNÉRAL, TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général s'est engagé dans une démarche de proximité visant à assurer le meilleur service aux usagers des transports publics, qui touche le quotidien des familles. Depuis la rentrée de septembre 2013, il est mis en service une information en cas de décision d'annulation des transports scolaires suite à des intempéries par le biais d'une alerte SMS directement sur le téléphone portable. L'envoi de SMS ne concerne pas d'éventuelles perturbations du service quotidien, mais les décisions prises par le Conseil Général de suppression totale ou sur une zone localisée des transports scolaires, notamment en cas d'intempéries hivernales. Les familles ont été informées dès le printemps 2013 lors de la remise des dossiers d'inscription et au moment de l'envoi des cartes d'abonnement au transport scolaire. Ce nouveau dispositif qui est destiné à l'information des voyageurs s'adresse également à tous les partenaires du Conseil Général (Etablissements scolaires, Communautés de Communes, Syndicats scolaires, communes et transporteurs). Chaque usager et toute personne intéressée peut s'inscrire sur le Site Internet dédié et dénommé www.alertebus.cg68.fr. Pour ce faire, il suffit de renseigner la page d'accueil en saisissant un numéro de téléphone portable, une commune de départ et une commune d'arrivée. Cette dernière mention permettra de sélectionner les usagers à prévenir en cas d'alerte limitée à une zone géographique. Cette inscription non nominative devra être renouvelée chaque année.

INFORMATIONS DIVERSES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

LE SECRET DE HEIDI (SOLDES)

Le Samedi 18 janvier 2014 à partir de 13 h, pour vous habiller dans une collection de prêt à porter féminin, dans une collection pour toutes les tailles, unique par son originalité et ses prix abordables. Elle est de retour dans notre canton, ne ratez pas son rendez-vous et les personnes qui ne la connaissent pas, venez la découvrir entre amis, familles et connaissances...

Dans une ambiance cool et sympa, décontracté pour passer un moment magique et inoubliable (sans engagement de votre part). N'hésitez pas à me contacter pour toutes curiosités. Ce ne sera que du bonheur (mot magique de Heidi). Contact: Madame Sylvie Minoux, 5 route des Bagenelles 68650 Le Bonhomme 03.89.49.13.25 ou 06.82.75.37.22

PETIT BONHOMMIEN

Prochaine parution du Petit Bonhommien le 05 février 2014. Le dépôt des documents à publier se fait jusqu'au mercredi 30 janvier 2014.

Directeur de la publication : Roger Bleu. Procès-verbal du conseil municipal et collectes des documents : Stéphanie Gaschy. Mise en page club informatique : Benoît Clauss, Jonathan Perrin, Frédéric Perrin. Distributions écarts : Valérie Schmitt, Bertrand Schlupp, Arnaud Schlupp, François Masson, Jacques Henry, Isabelle Tempé, Frédéric Perrin, la poste. Distributions dans le village : Roger Bleu, Paul Thinès, Brigitte Guillemain, Isabelle Calmettes, Catherine Florance, Robert Claudepierre, Jean-Luc Ancel, Corinne Masseran, Suzanne Pinna, Florence Chafiol. Remplaçants distribution : Gilbert Guidat, Denis Maire. Bulletin municipal tiré à 380 exemplaires. Mairie du Bonhomme, 61 rue du 3ème spahis algériens. Tél.: 03.89.47.51.03. Fax : 03.89.47.53.25. Courriel : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr